

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à **18h20**.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Mandats spéciaux
- **Prise en charge des frais des élus**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exercice, par les élus cités ci-dessous, des mandats suivants :

- Participation de M. LESQUELIN Jean Hugues au **Forum du sport, loisir, tourisme et territoires** à Paris les 22, 23 et 24 novembre 2010 ;

- Participation de **Mme LUCAS Roseline** au **Salon de l'éducation « EDUCATEC / EDUCATICE »** à Paris les 24, 25 et 26 novembre 2010.

La prise en charge des frais engagés est proposée comme suit pour les deux mandats :

- Billets d'avion Aller/retour et frais d'inscription = paiement direct à l'agence par la Commune sur présentation de factures ;
- Frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement aux frais réels à condition toutefois que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (**1 contre : M. Jacky GRONDIN**), se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de **Madame Roseline LUCAS et Monsieur Jean Hugues LESQUELIN** dans le cadre de leur participation aux missions sus-visées, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Savinons